

2024/.....  
Parafe

DELIBERATION N°544

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – EXERCICE 2023**

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick VORDONIS, Adjoint au maire ;

Vu le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatif à la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement ;

Vu la délibération n°466 du 17 décembre 2017 concernant l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de l'Ouest Briard ;

Vu l'article D.2224-3 du code général des collectivités territoriales, concernant la présentation au Conseil municipal, du rapport annuel de la compétence transférée ;

Vu la délibération du conseil syndical du SMAEP de l'Ouest Briard en date du 24 septembre 2024 relative à la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**PREND ACTE** du rapport d'activité du délégataire concernant l'exécution du service public de l'eau potable pour l'exercice 2023.

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 18 décembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Josyane MELEARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 18 décembre 2024

Madame le Maire,  
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBREE 2024

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 35 |
| Présents :                | 25 |
| Absents :                 | 10 |
| Pouvoirs :                | 8  |
| Votants :                 | 33 |

Convoqués le : 12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 18 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

**PRESENTS :** Madame Christine FLECK, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziaï TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Cyril GHOZLAND, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES.

**ABSENTS :** Monsieur Patrick SALMON, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Lucie CZIFFRA.

|               |                             |   |                               |
|---------------|-----------------------------|---|-------------------------------|
| POUVOIRS DE : | Monsieur Patrick SALMON     | à | Monsieur Patrick VORDONIS     |
|               | Madame Anne-Marie CADART    | à | Madame Chantal BOURLON        |
|               | Monsieur Frédéric MARCOUX   | à | Monsieur Jean-Claude DEBACKER |
|               | Madame Chantal LAÏK/CLAVERO | à | Madame Suzanne BARNET         |
|               | Monsieur Emmanuel CLEMENT   | à | Madame Christine FLECK        |
|               | Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR  | à | Monsieur Ziaï TADJINE         |
|               | Monsieur Manuel MACHADO     | à | Madame Laëtitia DEVRIENDT     |
|               | Madame Lucie CZIFFRA        | à | Monsieur Bruno WITTMAYER      |

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

\* Il est à noter que Monsieur Karim ALLEK a quitté la séance avant le vote de la délibération n°548 (Réforme et vente de divers matériels municipaux) et est revenu avant le vote de la délibération n°549 (Avances sur subvention 2025 aux associations et au CCAS).

\* Il est à noter que Monsieur Manuel MACHADO est arrivé avant le vote de la délibération n°549 (Avances sur subvention 2025 aux associations et au CCAS)

\* Il est à noter que Monsieur Malek BENSAI a quitté la séance pendant la délibération n°552 (Année 2024- budget principal – décision modificative n°2), sans influence sur le vote

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com